

discuter officieusement. Il semblait probable qu'outre l'Assemblée générale, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (le Comité des Trente-quatre), la commission de révision de la Charte, en voie d'extinction, et le Conseil de sécurité étudient également le rapport. De plus, ce dernier insistant beaucoup sur le rôle des organismes régionaux, on pouvait penser qu'ils seraient eux aussi appelés à réagir, à définir leurs capacités, leurs obligations constitutionnelles et leurs politiques en matière de conflits régionaux.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Au cours de l'année, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M^{me} McDougall, et le premier ministre, M. Brian Mulroney, se sont prononcés plusieurs fois en faveur de la réforme des procédures onusiennes relatives aux opérations de maintien de la paix et de l'adoption de démarches plus exhaustives dans ce domaine et dans celui de la diplomatie préventive. Dans son allocution à la Quarante-sixième Session de l'Assemblée générale des Nations Unies, M^{me} McDougall a souligné l'importance d'un leadership efficace de la part des cinq membres permanents, et elle a déclaré :

Le Canada croit (...) qu'il est temps d'envisager la possibilité d'accorder à des pays clés, représentant toutes les régions du monde, le statut de membre permanent du Conseil de sécurité. Entre temps, notre priorité doit être de voir à ce que le Conseil de sécurité, dans sa forme actuelle, fasse preuve de vision, d'efficacité et de sagesse. Nous devons avant tout faire en sorte que le Conseil puisse prendre des mesures préventives. La capacité d'évaluer les situations explosives, de démontrer la volonté politique nécessaire au tout début du conflit et d'agir de façon efficace et décisive au moment opportun permettra de disposer de plus de temps pour réagir aux événements, et de diminuer les risques pour la sécurité, en réduisant au minimum l'élément de surprise. Le simple fait que les Nations Unies puissent sonner rapidement et efficacement l'alarme peut avoir un effet dissuasif et prévenir un conflit.⁵

M^{me} McDougall a également parlé des États membres qui négligeaient de payer leurs contributions à l'ONU. Sans nommer de pays particuliers, elle a déclaré :

(...) tous les États membres doivent s'acquitter de leurs obligations. Ils doivent donc respecter leurs obligations à temps et au complet. Compte tenu du rôle accru des Nations Unies, il

⁵ Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, «Déclaration de l'honorable Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la Quarante-sixième Session de l'Assemblée générale des Nations Unies», 91/43, 25 septembre 1991, p. 3.